



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24900/Add.17
9 février 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 8 FEVRIER 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 4 de la résolution 781 (1992) du Conseil de sécurité, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 4 et le 7 février 1993, il semble que 13 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 781 (1992) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 3 de cette résolution. En outre, cinq vols autres que ceux déjà signalés ont eu lieu le 2 février. On trouvera dans les annexes I et II à la présente note verbale des détails sur la date, l'heure et l'itinéraire de ces vols.

Toutes les violations confirmées ont fait l'objet d'une protestation immédiate de la FORPRONU auprès de la partie concernée.

ANNEXE I

Vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine
 sans autorisation de la FORPRONU

(4-7 février 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
412	4 février	8 h 15	8 h 21	Un AWACS a signalé un aéronef, probablement un hélicoptère, à 5 milles marins à l'est de Banja Luka. L'appareil a été suivi pendant 6 minutes alors qu'il faisait route vers le sud-est et il a disparu du radar de l'AWACS à 15 milles marins au sud-est de Banja Luka. Les observateurs militaires des Nations Unies ont indiqué que ce vol n'avait pour origine aucun des deux aérodromes de Banja Luka.	Sud-est 125 noeuds Basse
413	4 février	15 h 18	n.d.	Les observateurs militaires des Nations Unies ont signalé un hélicoptère Gazelle passé à la verticale de leur position près de la ville de Bos Novi et qui avait survolé la ville avant de continuer en direction du sud-est, dans la zone d'exclusion aérienne. L'hélicoptère était peint en vert et portait des croix rouges sur les flancs.	Sud-est Faible 300-500 pieds

/...

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
414	4 février	10 h 41	n. d.	<p>Les observateurs militaires des Nations Unies en poste à l'aérodrome de Banja Luka-Zaluzani ont signalé qu'un hélicoptère Gazelle avait quitté l'aérodrome et n'était pas revenu. On leur a dit que l'appareil devait se rendre à Petrovac pour un vol d'évacuation sanitaire primaire. Ce vol a été autorisé par les observateurs militaires des Nations Unies, l'appareil a été inspecté avant le décollage et aucune arme n'a été trouvée. L'appareil n'est pas revenu et aucune explication n'a été fournie quant à la modification du plan de vol. Ce vol constitue donc une violation de la zone d'exclusion aérienne.</p>	Sud Faible Basse
415	5 février	5 h 40	5 h 43	<p>Un AWACS a repéré un appareil à 10 milles marins au nord-ouest de Prijador, se dirigeant vers le sud. Il a été suivi pendant trois minutes alors qu'il volait à faible vitesse puis il a disparu de l'écran radar à 13 milles marins au sud-ouest de Prijador. Il s'agissait probablement d'un hélicoptère.</p>	Sud Faible Basse
416	5 février	6 h 20	6 h 26	<p>Un AWACS a repéré un appareil à 38 milles marins à l'est de Banja Luka, aux alentours de Kotorsko. Le signal a été observé pendant six minutes, l'appareil tournant sur place, à 2 milles marins à l'est de la ville de Kotorsko. Il s'agissait probablement d'un hélicoptère.</p>	Vol circu- laire Faible Basse

/...

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
417	5 février	9 h 41	n.d.	<p>Les observateurs militaires des Nations Unies à l'aérodrome de Banja Luka-Zaluzani ont signalé l'atterrissage d'un hélicoptère H-42 Gazelle. Il s'agissait du même hélicoptère qui avait quitté l'aérodrome de Zaluzani le 4 février pour effectuer un vol d'évacuation sanitaire primaire et n'était pas rentré ce jour-là. Les observateurs ont demandé des explications au sujet de l'absence de l'hélicoptère aux autorités de l'aérodrome qui n'ont fourni aucune information. L'hélicoptère n'ayant pas été contrôlé à l'hôpital et aucun détail relatif au vol n'ayant été fourni par les autorités, ce vol n'a pas été homologué comme étant un vol d'évacuation sanitaire primaire. Par conséquent, il constitue une violation de la zone d'exclusion aérienne.</p>	Non traduit
418	5 février	11 h 8	n.d.	<p>Les observateurs militaires des Nations Unies à l'aérodrome de Banja Luka-Zaluzanika ont signalé le départ d'un hélicoptère H-42 Gazelle à 11 h 8, heure locale, visiblement pour un vol d'évacuation sanitaire primaire. Toutefois, les observateurs n'ont pas été en mesure de contrôler l'appareil avant son départ car il a décollé directement de la zone située près d'un hangar et n'a pas pu être contrôlé à l'hôpital parce que les autorités n'ont pas été en mesure d'informer les observateurs de l'heure d'arrivée de l'hélicoptère. Ce vol n'a donc pas pu être homologué en tant que vol d'évacuation sanitaire secondaire. L'hélicoptère n'est pas retourné à l'aérodrome de Zaluzani et les autorités n'ont pu expliquer son absence. Ce vol est donc enregistré comme un cas de violation de la zone d'exclusion aérienne.</p>	Non traduit

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
419	6 février	12 h 13	12 h 17	Les observateurs militaires des Nations Unies à Cazin ont observé un planeur motorisé de type L13 achever un vol de courte durée aux alentours immédiats de l'aérodrome.	Tour de piste Faible Basse
420	6 février	12 h 37	12 h 43	Les observateurs militaires des Nations Unies à Cazin ont observé un planeur motorisé de type L13 achever un deuxième vol de courte durée aux alentours immédiats de l'aérodrome.	Tour de piste Faible Basse
421	6 février	11 h 36	11 h 40	Un AWACS a signalé un appareil à 15 milles marins au nord-ouest de Mostar. L'appareil, probablement un hélicoptère, a été suivi pendant quatre minutes alors qu'il faisait route vers le nord-est avant de disparaître du radar AWACS à huit milles marins au nord-ouest de Mostar.	Nord-est Faible Basse
422	6 février	13 h 22	13 h 27	Un AWACS a repéré aussi un appareil, probablement un hélicoptère, dans le secteur de Banja Luka. L'appareil a été suivi, depuis une position située à 10 milles marins au sud-ouest de la ville, faisant route vers le nord-est. Il a été suivi sur 13 milles marins avant de disparaître de l'écran radar à 5 milles marins au nord de Banja Luka. Les observateurs militaires des Nations Unies aux deux aérodromes de Banja Luka ont dit qu'ils n'avaient pas vu cet appareil et les deux aérodromes n'ont signalé aucun mouvement d'hélicoptère qui puisse correspondre à l'appareil repéré.	Nord-est 150 noeuds 3 200 pieds

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
423	7 février	6 h 9	6 h 13	Un AWACS a repéré un signal à trois milles marins au sud-ouest de l'aérodrome de Banja Luka-Zaluzani, à la périphérie ouest de la ville de Banja Luka, faisant route vers le sud-ouest. L'appareil a été suivi pendant quatre minutes, volant à faible vitesse en direction du sud-ouest avant de disparaître de l'écran radar à 17 milles marins au sud-ouest de Banja Luka. Selon l'analyse du signal, il s'agissait probablement d'un hélicoptère. Les observateurs militaires des Nations Unies aux deux aérodromes de Banja Luka ont dit ne pas avoir vu cet appareil et il n'y a pas eu de mouvement d'hélicoptère signalé par les deux aérodromes qui puisse correspondre à ce signal.	Sud-ouest 140 noeuds Basse
424	7 février	16 h 4	16 h 5	Un AWACS a repéré un appareil à 20 milles marins à l'est de Banja Luka, aux alentours de Prnjavor. L'appareil a été suivi pendant une minute seulement, faisant route vers l'ouest à faible vitesse, avant de disparaître de l'écran radar à la verticale de Prnjavor. Selon l'analyse du signal, il s'agissait probablement d'un hélicoptère.	Ouest Faible Basse

ANNEXE II

Vol effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine
sans autorisation de la FORPRONU

(Additif au 2 février 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
425	2 février	19 heures	22 heures	Les observateurs militaires des Nations Unies patrouillant dans le secteur de Brcko ont signalé avoir vu cinq hélicoptères. Ceux-ci volaient au-dessus de Brcko, quatre d'est en ouest et l'autre d'ouest en est. On n'a aucune information sur le type, la marque ou l'armement de ces hélicoptères. Ces vols feront l'objet d'une protestation auprès des autorités compétentes.	
426					
427					
428					
429					